



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien- d'Irlande tenue le 6 février 2012 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:05 heures.

NO-12-009

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 février 2012 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Renouvellement du mandat de président du CCU
6. Diminution des délais d'intervention
7. Cueillette des grosses vidanges
8. Période de question (s)
9. Levée de la séance

ADOPTE

NO-12-010

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 9 janvier 2012, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-12-011

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS**

**ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2012, totalisant 30 791.88\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 1 à 4, totalisant 3,521.85\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), la balance de vérification pour le mois de janvier 2012.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-12-012

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Claude Turcotte, comme maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2012.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celui-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Claude Turcotte pourra le remplacer s'il y a lieu pour les mois de mars, avril et mai 2012.

ADOPTE

NO-12-013

**RENOUVELLEMENT DU
MANDAT DE PRÉSIDENT
DU CCU**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du Comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

ADOPTE

NO-12-014

**DIMINUTION DES DÉLAIS
D'INTERVENTION**

ATTENDU QUE	nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence de qualité
ATTENDU QUE	nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence efficient
ATTENDU QUE	nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence équitable
ATTENDU QUE	la Municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui appuient le projet présenté par le Groupe CAMBI

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL GUAY, APPUYÉ PAR ROCK CÔTÉ
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE APPUIE LE
PROJET « DIMINUTION DES DÉLAIS D'INTERVENTION »**

ADOPTE

**NO-12-015 CUEILLETTE DES GROSSES
VIDANGES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la cueillette des grosses vidanges soit effectuée sur tout le territoire de la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande, le 22 mai 2012, par les Services Sanitaires Denis Fortier et qu'un affichage soit fait à cet effet dans les endroits habituels de la Municipalité et qu'un avis soit publié dans le bulletin mensuel.

ADOPTE

NO-12-016 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-12-017 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 16.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.